

Saint-Chamond, le 12 juin 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal de la commune, dont vous êtes membre, doit se réunir à la mairie, le :

**Mardi 23 Juin 2026 à 18h30,
Salle du Conseil Municipal**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pôle : Vie Institutionnelle,
Sécurité et Finances

Direction : Secrétariat
Général

Bien à vous,



Le maire,
1^{er} Vice Président de SEM
Président du SIPG
Axel DUGUA

N.B. Mesdames et Messieurs les conseillers dans l'impossibilité d'assister à la réunion du conseil municipal, sont invités à remettre à la direction générale des services ou au secrétariat général, la veille et au plus tard le jour de la réunion, les pouvoirs écrits délivrés à leurs collègues dans la forme ci-jointe.

SAINT-CHAMOND

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 - 18H30

ORDRE DU JOUR

-----0000000-----

FINANCES

- 1 - GESTION DE LA DETTE POUR L'EXERCICE 2025
- 2 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE
- 3 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 À L'EXERCICE 2026 VIA LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026
- 4 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - MODALITÉS D'APPLICATION ET DE TARIFICATION

RESSOURCES HUMAINES

- 5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 6 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE PIANO JAZZ ET D'ACCORDÉON PAR VOIE CONTRACTUELLE
- 7 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE VIOLON ALTO PAR VOIE CONTRACTUELLE
- 8 - PLAN DE FORMATION 2026

VIE ASSOCIATIVE

- 9 - SAINT-CHAMOND "VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES"
- 10 - TARIFICATION DÉROGATOIRE DE LA SALLE POLYVALENTE ESPACE PABLO NERUDA

SPORTS

- 11 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "SAINT CHAMOND FOOT"
- 12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "JEUNES SPORTIVES DE SAINT CHAMOND"
- 13 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND TENNIS DE TABLE

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

- 14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "PRESTATION DE SERVICE JEUNES" AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL LAVIEU
- 15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE SAINT-JULIEN EN JAREZ

CULTURE

- 16 - SAISON CULTURELLE 2026/2027 - PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES - CONVENTIONS
- 17 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LA COORDINATION CULTURELLE » POUR L'ACCUEIL DU SPECTACLE « LES FILLES AUX MAINS JAUNES »

PATRIMOINE COMMUNAL

- 18 - CESSION À MADAME ET MONSIEUR BOUAOUD DE PARCELLES DE TERRAIN SISES 112 RUE PÉTIN GAUDET (SUD) - MODIFICATIF
- 19 - CESSION À MADAME ET MONSIEUR GHARBI DE PARCELLES DE TERRAIN SIS 112 RUE PÉTIN GAUDET (NORD-NORD OUEST)

TRAVAUX - BATIMENT - VOIRIE - RESEAUX

- 20 - IMPLANTATION D'UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN – PARCELLE 244 AL 441 SIS ROUTE DU LANGONAND – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 21 - LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS - AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - PROJETS DE TRI HORS FOYER - CITEO
- 22 - BIODIVERSITÉ - PERMIS DE VÉGÉTALISER SUR LE DOMAINE PUBLIC - CONVENTION ET CHARTE

ADMINISTRATION GENERALE

- 23 - COMMISSIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

COMPTES-RENDUS

- 24 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- 25 - RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2026

POUVOIR

Je soussigné, M.....

dans l'impossibilité d'assister à la réunion du conseil municipal, et en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,

donne pouvoir à M.....

à l'effet de voter, en mes lieu et place, pour toutes questions soumises à vote.

A Saint-Chamond, le

Signature

Nota important :

Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat (article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales)